

Qu'est-ce que la conservation du patrimoine ?

Les préoccupations relatives à la préservation des témoins du passé sont vraisemblablement aussi anciennes que l'angoisse des humains devant la fuite du temps. Les cultes d'ancêtres s'efforçaient déjà de fixer l'enracinement des sociétés dans leur antériorité. L'empereur Hadrien rassemblant à Tibur un ensemble de témoins monumentaux en un véritable *jardin de la mémoire* ne procéda guère différemment. Plus près de nous, Alberti recommandait que la ville idéale conserve toute ruine romaine subsistant sur son site...

Ce n'est qu'à l'époque préromantique que l'idée de conservation commencera à être formulée explicitement à partir de deux paramètres fondateurs.

Premièrement, le développement de la *conscience historique* qui permet de prendre distance à l'égard du passé et donc d'en «objectiver» les témoins désormais qualifiés de «monuments», c'est-à-dire, étymologiquement, d'*objets* de mémoire patrimoniale inscrits dans un déroulement.

Ensuite, le développement de *l'esthétique* comme discipline autonome plutôt que comme catégorie philosophique. Le sentiment (et la définition normée) du *beau* en fut le produit mais aussi la notion de style. Les phases de l'histoire du patrimoine furent assimilées à des expressions *stylistiques* différentes selon les époques, ce qui permettra plus tard l'écriture d'une histoire de l'art dans laquelle les styles seront classés et valorisés les uns par rapport aux autres, entraînant, en raison de la perspective linéaire de l'histoire, l'identification de l'originel à l'authentique. Cette confusion perdue encore souvent de nos jours (l'authenticité d'un édifice étant la *totalité* de son histoire, la somme de ses phases d'évolution, non son état premier).

A la fin du XVIII^e siècle, le discours sur le patrimoine bâti commença de s'articuler de façon plus systématique. La création à Paris, en 1795 par Alexandre Lenoir, du *Musée des monuments français* constitue, à cet égard, un repère important dans l'émergence du principe de l'intervention de l'Etat en faveur de la conservation des monuments. Celle-ci se concrétisera bientôt dans les premières définitions administratives du monument historique et par des mesures de sauvegarde dans la plupart des pays européens.

Toutefois, la notion de patrimoine et les modes de sa conservation restèrent longtemps empiriques. *Grosso modo*, deux grands courants coexisteront au XIX^e siècle qui détermineront les pratiques de la conservation jusqu'à une époque récente.

D'un côté le patrimoine fit l'objet d'un culte romantique et nostalgique, sublimé dans la ruine, *stade idéal*, purifié, d'une architecture libérée de toute temporalité, expression d'une transgression de l'histoire dans laquelle le *patrimoine* représenterait l'achèvement ultime, le moment où le fini du bâti rejoint l'infini du temps, où se réalise la fusion entre culture et nature.

Simultanément se développa un courant issu des recherches de Winckelmann, synthétisé, à la fin du siècle, dans les théories d'Aloïs Riegl, et qui procédait d'une volonté scientifique de connaissance (inventorisation), de mise en ordre (protection) et d'élaboration méthodologique (définition des critères de conservation et de restauration) afin de préserver le bâtiment dans son authenticité originelle.

A cette recherche d'un *modus operandi*, se superposa, dans la seconde moitié du XIX^e siècle, le phénomène national qui conduisit les pouvoirs publics en quête de symboles identitaires à mettre en place un premier appareil législatif opérationnel au service de la conservation du patrimoine, et à engager des actions de sauvegarde.

Au XX^e siècle, particulièrement entre les deux guerres, l'idéologie de la modernité ne fut guère favorable à une conservation autre que strictement monumentale, d'ailleurs fort limitée. L'épanouissement de la cité du progrès était corrélative de la nécessité de faire table rase, «*nappe blanche*» disait Le Corbusier.

Depuis la seconde guerre mondiale, la crise des traditions et le malaise engendré par un aménagement du territoire, dont les effets ont souvent été dévastateurs sur les plans sociaux et environnementaux, ont réveillé l'attachement des collectivités à leur patrimoine et amené la conception de la conservation à évoluer considérablement notamment sous l'impulsion du Conseil de l'Europe et du Conseil international des monuments et des sites (ICOMOS) de l'UNESCO.

Les moments clés de ces développements furent l'adoption, en 1964, de la **CHARTRE INTERNATIONALE SUR LA CONSERVATION ET LA RESTAURATION DES MONUMENTS ET DES SITES**, dite **Charte de Venise**, puis, en 1975, l'**ANNÉE EUROPÉENNE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL**, initiée par le Conseil de l'Europe. S'adressant aux pouvoirs publics de tous niveaux, aux milieux professionnels intéressés et au grand public, il s'agissait de valoriser le patrimoine architectural en tant qu'élément déterminant de la qualité de la vie et de sensibiliser les collectivités à l'amélioration de sa conservation. Elle marqua le début d'un vaste mouvement international en faveur de la conservation et de la réhabilitation du patrimoine.

Aujourd'hui la conservation est devenue un véritable *fait de société* dans le sens où, le patrimoine étant envisagé sous l'angle du cadre de vie, elle résulte d'une prise de conscience globale, mettant en cause les rapports sociaux et politiques, les mentalités, la législation, l'économie. Elle ne s'adresse plus aux seuls *objets*, les vénérables «monuments d'art et d'histoire», détachés de leur contexte urbain et trop souvent travestis en artifices muséographiques. En abordant les questions des ensembles bâtis, des sites historiques, des architectures «mineures», de l'héritage industriel, de la construction moderne et contemporaine, des paysages et des jardins, du développement durable, la conservation du patrimoine se mue en *sujet* garant de la pérennité d'une physionomie environnementale signifiante dans la *totalité* de ses dimensions, esthétiques, historiques, culturelles, sociales et économiques.

Bernard Zumthor
Genève, Avril 2012